

Initiative Calvados est une association loi 1901, membre du réseau Initiative France. Depuis 25 ans, en collaboration avec les acteurs du territoire, nous accompagnons les porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise dans le Calvados. Nous nous mettons au service des créateurs-repreneurs d'entreprise, du territoire, du développement économique, de l'innovation et de l'emploi.



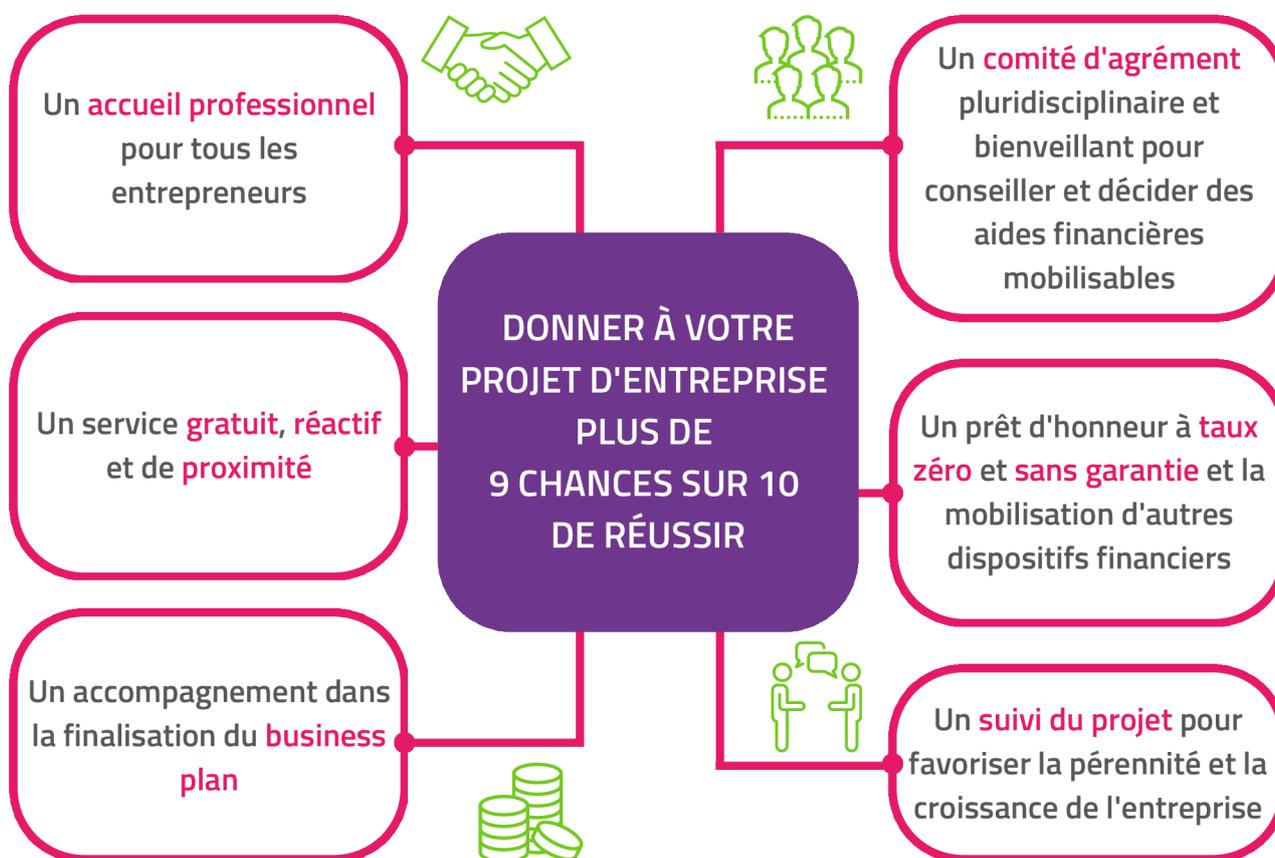
À travers un accompagnement individualisé et gratuit et des outils de financement, nous permettons aux porteurs de projet d'avoir le soutien nécessaire pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale et de développer leurs projets de création ou de reprise d'entreprise.

Initiative Calvados via le réseau Initiative Normandie est labellisé par la Région Normandie dans le cadre du dispositif **Ici Je Monte Ma Boîte**.



En 25 ans d'activité, Initiative Calvados a accompagné plus de **4 700** entreprises pour **11 613** emplois créés ou maintenus et plus de **41** millions d'euros injectés dans l'économie locale.

FAIRE APPEL À INITIATIVE CALVADOS, C'EST :



Nous nous engageons à rappeler les porteurs de projet au plus tard dans les 48 heures après la première demande de contact.

L'ÉQUIPE



Fanny
ALLAIS

Chargée d'études
Bessin, Villers-Bocage et Orne
07 57 48 66 73
allais@initiative-calvados.fr



Bogdana
BABY

Chargée d'études
Caen La Mer et Sud Calvados
07 57 45 21 51
babi@initiative-calvados.fr



Alexandre
NORAIS

Chargé d'études
Caen La Mer et Bocage
07 57 48 59 38
norais@initiative-calvados.fr



Sandrine
SAVARY

Chargée de mission
Pays d'Auge
06 76 99 62 29
savary@initiative-calvados.fr



Julien
AVRILLON

Directeur
Comité Innovation
avrillon@initiative-calvados.fr



Magali
TAUGERON

Chargée de gestion administrative
02 31 54 55 76
contact@initiative-calvados.fr



Anaïs
VILLEDIEU

Animatrice bénévole,
événementiel et communication
07 50 75 23 94
villedieu@initiative-calvados.fr

LES PHASES DE L'ACCOMPAGNEMENT

EXPERTISE DU PROJET

- Accueil et accompagnement du porteur de projet
- Analyse financière
- Intermédiation bancaire



COMITÉ D'AGRÈMENT LOCAL

Passage devant un comité d'entrepreneurs et d'experts du territoire d'implantation

- Présentation du projet par le créateur/repreneur
- Échange avec les membres du comité (questions-réponses)
- Conseils apportés au porteur de projet par les membres du comité



SUIVI POST-CRÉATION

- Soutien à la pérennité de l'entreprise
- Accompagnement adapté aux besoins de l'entrepreneur

LE COMITÉ D'AGRÈMENT LOCAL

Onze comités sont répartis sur l'ensemble du Calvados :

- Caen la Mer (3 comités)
- Le Pays d'Auge (2 comités)
- Le Pays du Bocage (2 comités)
- Le Sud Calvados (1 comité)
- Le Bessin (1 comité)
- Un comité Innovation
- Un comité Saint-Pierre et Miquelon (en visio)

Ils sont composés d'**experts bénévoles** : chefs d'entreprise, cadres dirigeants, banquiers, experts-comptables et spécialistes de la création d'entreprise.

Chaque Comité d'agrément local reçoit les porteurs de projet de son territoire **une fois par mois**.

Chaque Comité d'agrément local est seul décisionnaire quant à l'attribution des aides financières.

CHIFFRES CLÉS 2024

279

projets validés
en comité

789

emplois créés
ou maintenus

3 691 500 €

de prêts d'honneur
engagés

26 800 854 €

de prêts bancaires
mobilisés

LES OUTILS FINANCIERS

La plupart des aides mentionnées ci-dessous sont cumulables avec d'autres dispositifs financiers. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Prêt d'honneur Initiative Calvados



Objectif : compléter l'apport personnel, faire effet levier sur le prêt bancaire, financer la trésorerie de démarrage

Éligibilité :

- Projet de création, reprise ou primo-développement (moins de 5 ans)
- Pour toute entreprise immatriculée au RCS, au RM ou à la Chambre d'Agriculture (exclusion des activités immobilières et financières)

- Prêt personnel à taux 0% sans garantie personnelle
- De 2 000 € à 30 000 €
- Durée de remboursement de 2 à 5 ans avec différé possible jusqu'à 6 mois
- Un prêt bancaire au moins 2 fois supérieur au prêt d'honneur
- Ne doit pas représenter plus de 20% du plan de financement

Prêt d'honneur Innovation



Objectif : accompagner la phase d'amorçage des projets innovants

Éligibilité :

L'activité doit faire partie de la liste des 6 catégories de projets innovants de BPI France

- Prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle
- Compris entre 10 000 € et 50 000 €
- Différé possible de 12 mois
- Remboursement sur une durée de 2 à 5 ans
- Cofinancement obligatoire (BPI, prêt bancaire, etc.)

Prêt d'honneur Création-Reprise Bpifrance



Éligibilité :

- Être accompagné par un réseau d'accompagnement
- Projet de création / reprise / développement d'entreprise
- Pour tout type d'entreprise commerciale, artisanale, libérale ou agricole

- Prêt d'honneur à taux 0%
- Compris entre 1 000 € et 80 000 €
- Obligatoirement couplé à un PH Initiative Calvados
- Décaissé par Bpifrance mais géré par Initiative Calvados

Prêt d'honneur Solidaire Bpifrance



Éligibilité :

- Être accompagné par un réseau d'accompagnement
- Plan de financement < 75k€ pour une création / pas de plafond pour une reprise
- Être demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'un minima social
- Avoir moins de 30 ans

- Prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle
- Compris entre 1 000 € et 8 000 €
- Remboursement sur une durée de 2 à 5 ans
- Prêt bancaire avec des cautions personnelles inférieures à 50% frais et accessoires inclus

Prêt d'honneur Quartier



Éligibilité :

- Être issu ou ayant son entreprise dans un QPV ou dans la bande des 300 mètres autour d'un QPV
- Être actionnaire de l'entreprise
- Être en mesure de recevoir une aide d'État relevant du règlement de minimis
- Entreprise n'étant pas en difficulté telle que définie par les lignes directrices et les règlements de la Commission Européenne

- Prêt d'honneur à taux 0%
- Compris entre 1 000 € et 15 000 €
- Remboursement sur une durée de 1 à 5 ans
- Cofinancement avec les prêts bancaires ou assimilés à hauteur d'un maximum de deux fois le besoin cofinancé

Prêt d'honneur régional agricole



Éligibilité :

- Installation à titre principal
- Détenir au minimum 10 % des parts sociales pour les exploitations agricoles sous forme sociétaire
- Répondre aux caractéristiques de l'opération Installation en Agriculture ou de l'opération Installation Jeune Pêcheur du dispositif Normandie Démarrage Installation

- Prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle
- Montant maximum de 30 000 €
- Remboursement sur une durée de 5 ans maximum
- Prêt bancaire au moins équivalent au montant du prêt d'honneur

Prêt d'honneur Saint-Pierre et Miquelon



Éligibilité :

- Entreprise individuelle ou personne morale immatriculée sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon (micro-entreprises exclues)
- Entreprise de moins de 10 salariés
- Plus de 50% du capital détenu par des personnes physiques dans le cadre d'une société
- Avoir une activité effective dans la société et en détenir la gérance
- Activité exercée à titre principal

- Prêt d'honneur à taux 0%
- Montant maximum de 25 000 € - possibilité d'une bonification de 5 000 € si projet innovant
- Remboursement sur une durée de 2 à 5 ans
- Prêt bancaire professionnel au moins 2 fois supérieur au prêt d'honneur